



FR

ASSEMBLEE GENERALE
78^{ème} session
Rome, 12 décembre 2019

UNIDROIT 2019
A.G. (78) 4
Originaux: anglais/français
octobre 2019

**Point n°6 de l'ordre du jour: Modifications définitives du Budget
et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2018**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Illustration des Comptes 2018</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Approbation des Comptes pour l'exercice financier 2018</i>
<i>Document connexe</i>	<i>UNIDROIT 2018 - Comptes des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 2017</i>

1. Le Budget pour l'exercice financier 2018, approuvé par l'Assemblée Générale à sa 76^{ème} session (Rome, 7 décembre 2017), prévoyait que les dépenses effectives de 2.271.870,00 € seraient comblées par des recettes effectives de 2.271.870,00 € sans excédent prévu à la clôture de l'exercice financier 2017.
2. Les Comptes pour l'exercice financier 2018 montrent que les recettes effectives s'élevaient à 2.407.482,85 €. En raison des dépenses effectives de 2.041.562,31 €, la trésorerie à la clôture de l'exercice 2018 faisait apparaître un solde de 365.920,54 € résultant du solde positif de 83.510,15 € de l'exercice financier 2017 plus le report de 2018 de 282.410,39 €.
3. Le solde créditeur du Fonds du roulement à la clôture de l'exercice financier 2017 s'élevait à 369.227,51 €.
4. Suite à un commentaire parvenu de la République Populaire de Chine, le Secrétariat a corrigé les Comptes après qu'ils aient été distribués aux Etats membres le 25 juillet 2019 en éliminant un point redondant au Chapitre 1 a), point 5.

5. Pour faciliter la lecture des Comptes un résumé des recettes est indiqué ci-dessous (en euro):

	Prévision 2018	Recettes effectives 2018
Excédent actif au 1 ^{er} janvier 2018	--	83.510,15
Recettes:		
Gouvernement italien	126.500,00	126.250,00
Autres Gouvernements participants	2.097.370,00	2.157.690,00
Contributions volontaires des Etats membres	0.00	0.00
Intérêts	1.000,00	--
Contribution aux frais généraux	15.000,00	15.000,00
Vente des publications	17.000,00	8.961,73
Recettes extraordinaires	0.00	16.070,97
Total des recettes effectives et excédent actif au 1^{er} janvier 2018	<u>2.271.870,00</u>	<u>2.407.482,85</u>
Intérêts sur les avoirs du Fonds de roulement	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
Total des recettes de l'exercice 2018	2.271,870,00 ====,=====	2.407.482,85 =====

6. Les variations affectant les dépenses pour 2018 sont indiquées analytiquement dans les Comptes 2018 et peuvent se résumer ainsi:

ITEMS	Estimation 2018	Dépenses effectives	Différence	
			Economie	Excédent
A) Dépenses ordinaires				
Chap. 1 Indemnités à titre de remboursement des frais	268.500,00	189.101,67	84.693,90	5.295,57
Chap. 2 Appointements et indemnités à titre de rémunération	1.214.293,00	1.139.955,52	84.102,54	9.765,06
Chap. 3 Charges sociales	425.577,00	406.649,19	18.927,81	--
Chap. 4 Frais d'administration	74.500,00	44.251,55	30.248,45	--
Chap. 5 Frais d'entretien	160.000,00	148.844,57	15.309,71	4.154,28
Chap. 6 Bibliothèque	129.000,00	112.759,81	16.240,19	--
Chap. 7 Programme de coopération juridique	0	0	0	0
Chap. 8 Fonds de réserve divers	0	0	0	0
B) Dépenses extraordinaires				
Chap. 9. Fonds de roulement	----	---		--
Chap. 10. Convocation d'une Conférence diplomatique pour l'adoption de l'un des projets de Convention de l'Institut ou d'une manifestation scientifique	----	----	--	--
Total des dépenses extraordinaires	00.00 =====	00.00 =====	-- =====	-- =====
Total des dépenses effectives	2.271.870,00 =====	2.041.562,31 =====	249.522,60 =====	19.214,61 =====
C) Comptes spéciaux	-- =====	-- =====	-- =====	-- =====
Total des dépenses	2.271.870,00 =====	2.041.562,31 =====	249.522,60 =====	19.214,61 =====

7. Le solde peut s'expliquer ainsi (en euros):

	Budget	Effectif
Total des dépenses	2.271.870,00	2.041.562,31
Total des recettes	2.271.870,00	2.407.482,85
Solde au 31 décembre 2018	0.00	365.920,54

8. Lors de sa 87^{ème} session (Rome, 10 octobre 2019), la Commission des Finances a pris note des informations ci-dessus et a recommandé que l'Assemblée Générale, lors de sa 78^{ème} session (Rome, 12 décembre 2019), approuve les modifications définitives au Budget et aux Comptes pour l'exercice financier 2018 (UNIDROIT 2019 – F.C (87) 9, para 13).

9. *Au vu des considérations qui précèdent, l'Assemblée Générale lors de sa 78^{ème} session est invitée à approuver les modifications définitives du Budget et des Comptes pour l'exercice financier 2018 et à se prononcer sur le quitus du Secrétaire Général pour la gestion de l'exercice financier 2018, conformément à l'article 38(5) du Règlement.*